Section de l'impôt et des assurances
Ministère des Finances du gouvernement du Nunavut
2e étage, Édifice Parnaivik, 924, rue Mivvik
C.P. 2260, Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0
☎ 1-800-316-3324 1-867-975-5845
PayrollTax@gov.nu.ca
https://gov.nu.ca/finance/information/payrolltax

Impôt sur la masse salariale du Nunavut
Demande d'enregistrement

Mise à jour en février 2022 *FIN-PAYROLL-REGISTER-202202*

Le Nunavut impose une retenue à la source ou un impôt sur la masse salariale à 2 % de la rémunération brute, y compris les salaires, les traitements, les prestations et les indemnités, versée aux employés qui travaillent plus de la moitié de leur temps pour un employeur au Nunavut.

Chaque ***employeur*** *du Nunavut doit* ***percevoir*** *cette taxe auprès de chaque employé en déduisant ou en retenant le montant requis sur leur salaire. Ces fonds retenus sont ensuite remis par les employeurs au ministère des Finances.*

Les employeurs sont tenus de présenter une demande d'inscription dans les 21 jours suivant le versement de leur première rémunération à un employé. Le défaut de s'enregistrer en bonne et due forme en vertu de la Loi de l'impôt sur le salaire du Nunavut empêche une entreprise à exercer légalement ses activités au Nunavut. Le défaut de percevoir et de verser le juste montant de l'impôt sur la masse salariale constitue également une infraction à la Loi et est passible d'une sanction financière et criminelle.

Partie I – Renseignements sur l'entreprise/l'employeur

1) *Nom légal de l'organisme/l'employeur :* _____

Nom commercial (s'il est différent) : _____

2) *Adresse professionnelle :*

_____
Numéro et nom de la rue (ou case postale, le cas échéant)

_____ _____
Ville *Province/territoire*

_____ _____
Pays *Code postal*

Téléphone : _____ Téléc. : _____ Courriel : _____

Veuillez noter que la méthode de communication préférée est par courriel.

3) *Adresse permanente de l'entreprise au Nunavut (si différente de celle indiquée ci-dessus) :*

_____
Numéro et nom de la rue (ou case postale, le cas échéant)

_____ Nunavut
Ville *Province/territoire*

Canada _____
Pays *Code postal*

Téléphone : _____ Téléc. : _____ Courriel : _____

4) *Personne-ressource :* _____ _____
Nom *Poste*

Téléphone : _____ Téléc. : _____ Courriel : _____

5) *Description de l'entreprise :*

6) *Statut légal :*

(veuillez cocher l'option qui s'applique.)

- Entreprise à propriétaire unique ☐ ☑
- Société en nom collectif ☐
- Société par actions ☐
- Autre ☐ _____

Si cette option est choisie, veuillez préciser.

7) *Statut avec la CSTIT :* *Veuillez joindre à la présente demande une copie du certificat de conformité de l'employeur délivré par la Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs (CSTIT).*

8) *Statut d'enregistrement légal :* *Veuillez joindre à la présente demande une copie du certificat de conformité de l'employeur délivré par le Bureau d'enregistrement du Nunavut.*

Partie II – Lieu ou adresse où les livres comptables sont tenus ou conservés

9) *Nom de l'établissement :* _____

Adresse postale : _____

Numéro et nom de la rue (ou case postale, le cas échéant)

_____ *Ville* _____ *Province/territoire*

_____ *Pays* _____ *Code postal*

Téléphone : _____ Téléc. : _____ Courriel : _____

Personne-ressource : _____ *Nom* _____ *Poste*

Téléphone : _____ Téléc. : _____ Courriel : _____

Veuillez noter que l'enregistrement en vertu de la Loi de l'impôt sur le salaire du Nunavut autorise le ministère des Finances à communiquer avec tout responsable qui tient les dossiers de paie de l'entreprise inscrite et à exiger des copies de tous les documents relatifs à la paie et aux activités connexes de l'entreprise.

Partie III – Renseignements sur la paie

10) *Durée d'exploitation :*

(veuillez cocher l'option qui s'applique.)

- À longueur d'année ☐ ☑
- Saisonnière ☐

S'il s'agit d'une entreprise saisonnière, indiquez a) quand les activités sont menées et b) quand les employés sont rémunérés :

a) L'entreprise exerce ses activités du mois de _____ à _____

b) Les employés sont rémunérés sur une base *(veuillez cocher l'option qui s'applique.)*

- Par semaine ☐ ☑
- Toutes les deux semaine ☐
- Mensuelle ☐
- Trimestrielle ☐
- Annuellement ☐

11) Date à laquelle l'entreprise a commencé à exercer ses activités au Nunavut : _____ *JJ/MM/AAAA*

12) Numéro de TPS : _____ *Tel que fourni par l'ARC*

13) Rémunération brute estimée qui sera versée aux employés pour l'année civile et qui est gagnée au Nunavut :

_____ $

Partie IV – Personnes responsables

14) Indiquez les principaux dirigeants de l'entreprise, de la société ou de la corporation :

	Poste	Nom	Téléphone	Courriel
1.				
2.				
3.				
4.				
5.				

Partie V – Certification et attestation

15) Je déclare par la présente que les renseignements contenus dans la présente demande sont vrais et exacts. De plus, je comprends que le défaut de s'enregistrer comme il se doit constitue une infraction en vertu des articles 39 et 60 de la *Loi de l'impôt sur le salaire* .

Je déclare également comprendre qu'en tant qu'employeur, je suis tenu de conserver des registres de paie détaillés pendant une période d'au moins six ans, et que le ministère des Finances peut demander, pour l'administration des impôts, des copies de ces renseignements à l'employeur ou à toute partie engagée par l'employeur pour administrer la paie de l'entreprise.

_____ *Signature*

_____ *JJ/MM/AAAA*

_____ *Nom complet en caractères d'imprimerie*

_____ *Poste*

Coordonnées : _____ *Téléphone*

_____ *Courriel*

Instructions

Vous trouverez ci-dessous des explications sur la manière de remplir correctement une demande d'enregistrement en vertu de la *Loi de l'impôt sur le salaire* . Une fois remplie, veuillez la soumettre, accompagnée de tous les documents demandés, à PayrollTax@gov.nu.ca. Si vous avez des questions supplémentaires, veuillez contacter le ministère des Finances à cette adresse courriel ou aux coordonnées mentionnées ci-dessus.

1) Indiquez le nom légal et (si différent) le nom commercial de l'entreprise qui emploie des travailleurs au Nunavut.

2) Indiquez l'adresse principale de l'entreprise du demandeur, y compris, le cas échéant, le numéro de case postale. Les numéros de téléphone et les adresses courriel doivent également être fournis. Veuillez noter qu'étant donné que les délais de livraison par la poste peuvent varier au Nunavut, il est préférable de communiquer par courriel.

3) Chaque demandeur doit avoir une adresse fixe située au Nunavut. Indiquez ici l'adresse au Nunavut si elle est différente de celle indiquée ci-dessus.

   Un lieu fixe d'entreprise peut comprendre, sans s'y limiter, une agence, une succursale, un site de construction ou d'exploration, une usine, une ferme, un puits, une mine, un bureau, un terrain forestier, un entrepôt ou un atelier.

4) Fournissez les coordonnées de la personne-ressource principale. Cette personne doit être la personne responsable de l'enregistrement, du versement et de l'exécution de toutes les autres tâches liées à l'impôt sur la masse salariale au Nunavut.

   Si la personne-ressource d'une entreprise change, vous devez en informer le ministère des Finances lors du prochain versement de l'impôt sur la masse salariale. La partie B de la déclaration annuelle de l'impôt sur la masse salariale doit également inclure cette information.

5) Décrivez, en termes généraux, la nature et le type d'activités que l'entreprise mène, tant au Nunavut qu'ailleurs.

6) Précisez le statut légal de l'employeur, qu'il s'agisse d'une entreprise propriétaire unique, d'une société en nom collectif, d'une société par actions ou d'une autre forme juridique. (Si le statut est autre, veuillez fournir les détails complets.)

7) L'enregistrement à l'impôt sur la masse salariale du Nunavut exige qu'un employeur soit inscrit et en règle auprès de la Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs (CSTIT) du Nunavut. Veuillez joindre un certificat de conformité démontrant ce statut et ne datant pas de plus de six mois à compter de la date de la demande.

   Des renseignements sur la façon d'obtenir ce certificat sont disponibles sur le site Web de la CSTIT : https://www.wscc.nt.ca/fr. Vous pouvez également communiquer avec la CSTIT en composant le numéro sans frais 1-877-404-4407 et en envoyant un courriel à info@wscc.nt.ca.

8) L'enregistrement à l'impôt sur la masse salariale du Nunavut exige qu'un employeur soit inscrit et en règle auprès du Bureau d'enregistrement du Nunavut. Les entités constituées en société doivent joindre un certificat de conformité, et les entreprises à propriétaire unique et les sociétés en nom collectif un certificat de statut, attestant de ce statut au plus tard six mois avant la date de la demande.

   Des renseignements sur la façon d'obtenir ces certificats sont disponibles sur le site Web du Bureau d'enregistrement : http://nunavutlegalregistries.ca/cr_index_en.shtml. Vous pouvez également communiquer avec le Bureau d'enregistrement en composant le 1-867-975-6590 et en envoyant un courriel à corporate.registries@gov.nu.ca.

9) Si les registres de paie d'un employeur sont conservés ou maintenus dans un lieu autre que celui où l'employeur exerce principalement ses activités, indiquez ici l'adresse et les coordonnées pertinentes.

   Veuillez noter qu'en s'enregistrant en vertu de la Loi de l'impôt sur le salaire du Nunavut, le ministère des Finances est autorisé à recueillir auprès de cet organisme des copies de tous les dossiers relatifs à la paie d'un employeur et à la perception et à l'application de cette taxe.

10) Cochez la durée d'exploitation pertinente : saisonnière ou à l'année (c'est-à-dire que les activités ont lieu pendant les 12 mois de l'année).

    Si un employeur exerce ses activités sur une base saisonnière, indiquez les mois d'activité (par exemple, de juin à septembre).

    Par ailleurs, s'il s'agit d'une entreprise saisonnière, indiquez la fréquence à laquelle les employés sont rémunérés (toutes les semaines, toutes les deux semaines, etc.).

11) Indiquez la date à laquelle l'entreprise a commencé à exercer ses activités au Nunavut. (Si l'entreprise n'a pas encore commencé ses activités, veuillez indiquer la date de début prévue.)

12) Inscrivez le numéro de taxe sur les produits et services (TPS) de l'employeur. Ce numéro sera fourni par l'Agence du revenu du Canada (ARC).

13) Fournissez une estimation de la rémunération brute qui sera versée aux employés qui touchent un salaire au Nunavut. Cette estimation doit correspondre à une année civile complète.

Notez que la rémunération brute comprend non seulement tous les traitements et salaires, mais aussi toutes les prestations imposables telles que l'aide au titre des voyages pour vacances, les allocations de logement et les cotisations de l'employeur au nom d'un employé à un régime de retraite autre qu'un régime de retraite enregistré.

14) Indiquez les principaux responsables de l'organisme de l'employeur, y compris leur titre, leur nom, leur numéro de téléphone et leur adresse courriel.

15) La personne qui remplit la demande au nom de l'employeur doit certifier que les renseignements inclus dans ce document sont exacts et véridiques. Elle doit également attester qu'elle reconnait que le non-respect des exigences énoncées dans la L*oi de l'impôt sur le salaire* du Nunavut constitue une infraction à cette loi.

ᑎᑎᖅᑲᑦ ᐊᓯᖕᒋᑦᑎᒍᑦ ᐅᖅᑲᐅᓯᒃᑯᑦ ᐃᓕᑕᕆᔭᐅᓯᒪᔪᒃᑯᑦ ᑎᑎᕋᖅᑕᐅᓯᒪᖅᑯᒍᕕᒋᑦ, ᑐᓴᖅᑎᓐᓂᐊᖅᐸᑦᑎᒍᑦ.
If you would like this correspondence in any other official language, please let us know.
Piyumagungni una titiraq naliinni ilitariyauhimayuni uqauhini, unniutitjavaptigut.
Si vous souhaitez correspondre dans une autre langue officielle, veuillez nous en faire part.

Pour usage interne seulement	
Date de réception :	*Date approuvée :*
État :	*Autorisation :*